

FCP HELION ACTIONS PROACTIF**SITUATION ANNUELLE ARETTEE AU 31 DECEMBRE 2012****RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 839 068 DT, y compris des sommes distribuables de -11 960 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP HELION ACTIONS PROACTIF, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2012, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2012.
- Au cours de l'exercice 2012, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres émis par un même émetteur (FCP Hélion Monéo ou SICAV Trésor) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2012.
- Au cours de l'exercice 2012, l'actif net de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres d'OPCVM à des taux se situant au dessus de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 8 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2012	31/12/2011
ACTIF			
AC1 - Portefeuille titres		2 179 494	1 944 257
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	1 721 688	1 691 093
Obligations et valeurs assimilées	4.2	457 806	253 164
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		678 688	337 952
Placements monétaires	4.3	507 758	336 639
Disponibilités		170 930	1 313
AC4 - Autres actifs		1 595	597
Total Actif		2 859 777	2 282 806
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs		17 394	5 052
PA2 - Autres créditeurs divers		3 315	3 436
Total Passif		20 709	8 488
ACTIF NET			
CP1 - Capital	4.4	2 851 028	2 251 932
CP2 - Sommes distribuables		-11 960	22 386
Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	0
Sommes distribuables de l'exercice		-11 972	22 386
Actif Net		2 839 068	2 274 318
Total Passif et Actif Net		2 859 777	2 282 806

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice Clos le 31-12-12	Période Du 31/12/2010 Au 31/12/2011
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.5	51 703	35 494
Dividendes		38 475	28 207
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 228	7 287
PR2 - Revenus des placements monétaires		22 117	1 430
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		73 820	36 924
CH1 - Charges de gestion des placements	4.6	-76 511	-26 264
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		-2 691	10 660
CH2 - Autres charges	4.7	-5 902	-3 737
RESULTAT D'EXPLOITATION		-8 593	6 923
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-3 379	15 463
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-11 972	22 386
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 379	-15 463
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-49 601	31 184
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		33 775	3 285
Frais de négociation		-1 983	-1 792
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-26 402	39 600

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
(exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice Clos le 31-12-12	Période Du 31/12/2010 Au 31/12/2011
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	-26 402	39 600
Résultat d'exploitation	-8 593	6 923
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-49 601	31 184
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	33 775	3 285
Frais de négociation de titres	-1 983	-1 792
AN2 - Distribution de dividendes	-25 064	0
AN3 - Transactions sur le capital	616 216	2 234 718
a / Souscriptions	829 113	2 240 348
Capital	788 543	2 245 500
Régularisation des sommes non distribuables	42 146	-20 687
Régularisation des sommes distribuables	-1 576	15 535
b / Rachats	-212 897	-5 630
Capital	-206 813	-5 700
Régularisation des sommes non distribuables	-6 971	143
Régularisation des sommes distribuables	887	-73
Variation de l'actif net	564 750	2 274 318
AN4 - Actif net		
Début de période	2 274 318	0
Fin de période	2 839 068	2 274 318
AN5 - Nombre de parts		
Début de période	22 398	0
Fin de période	28 184	22 398
Valeur liquidative	100,733	101,541
AN6 - Taux de rendement annualisé(%)	0,188%	1,537%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2012

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-10.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-12 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-12 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Il est à signaler que le FCP procède à l'amortissement des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif Net
Actions cotées	138 215	1 595 255	1 579 998	55,65%
S. Magasin Général	655	90 770	112 957	3,98%
ADWYA	13 645	95 115	108 969	3,84%
ASSAD	14 561	147 905	124 773	4,39%
ATB	2 560	16 116	11 671	0,41%
BT	15 778	180 446	189 163	6,66%
ENNAKL AUTOMOBILES	600	6 645	6 930	0,24%
MONOPRIX	8 660	210 403	239 717	8,44%
PGH	8 650	67 502	57 151	2,01%
SFBT	12 805	184 075	162 636	5,73%
SOTUVER	9 243	61 655	77 928	2,74%
TPR	28 306	143 930	142 124	5,01%
TUNIS RE	8 886	91 902	75 638	2,66%
TUNISIE LEASING	4 371	118 575	98 785	3,48%
UIB	9 495	180 216	171 556	6,04%
Droits	4 371	2 670	131	0,00%
DS TLS	4 371	2 670	131	0,00%
Titres des OPCVM	1 368	138 345	141 559	4,99%
SICAV TRESOR	263	27 204	27 241	0,96%
FCP HELION MONEO	1 105	111 141	114 318	4,03%
Total	143 954	1 736 270	1 721 688	60,64%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 457 806 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables.

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif Net
BTA022015	40	41 240	42 707	1,50%
BTA072014	100	108 080	107 041	3,77%
BTA032013	200	200 340	206 825	7,28%
BTA032016	100	96 830	101 233	3,57%
Total	440	446 490	457 806	16,12%

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-12 à 507 758 DT et correspond à des placements sous forme de bons de trésor cessibles et de billets de trésorerie :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% l'Actif Net
BTC				
BTC 15/01/2013	160	153 720	158 539	5,58%
BTC 19/02/2013	100	99 261	99 419	3,50%
Billets de trésorerie				
BIT TJL 07/01/2013	1	247 044	249 800	8,80%
Total	261	500 025	507 758	17,88%

4.4- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 564 750 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	599 096
Variation de la part Revenu	-34 346
Variation de l'Actif Net	564 750

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2012

Montant:	2 251 932
Nombre de titres:	22 398
Nombre de porteurs de parts :	16

Souscriptions réalisées

Montant:	788 543
Nombre de titres émis:	7 843
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	6

Rachats effectués

Montant:	206 813
Nombre de titres rachetés:	2 057
Nombre de porteurs de parts sortants:	1

Capital au 31/12/2012

Montant:	2 833 662 (*)
Nombre de titres:	28 184
Nombre de porteurs de parts :	21

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	2 833 662
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-49 601
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 775
Frais de négociation	-1 983
Régularisation des sommes non distribuables de la période	35 175
Capital au 31/12/2012	2 851 028

4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice Clos le 31/12/2012	Période Du 31/12/2010 Au 31/12/2011
Dividendes	38 475	28 207
Des actions cotées	26 010	13 955
Des titres OPCVM	12 465	14 252
Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 228	7 287
Intérêts courus	13 228	7 287
Total	51 703	35 494

4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 76 511 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice Clos le 31/12/2012	Période Du 31/12/2010 Au 31/12/2011
Rémunération du Gestionnaire	73 384	24 696
Rémunération du Dépositaire	3 127	1 568
Total	76 511	26 264

4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2012 à 5 902 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice Clos le 31/12/2012	Période Du 31/12/2010 Au 31/12/2011
Redevance CMF	2 650	1 046
Rémunération CAC	3 006	2 471
Autres charges	245	220
Total	5 902	3 737

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par part	2012	2011
Revenus des placements	2,619	1,649
Charges de gestion des placements	-2,715	-1,173
Revenu net des placements	-0,096	0,476
Autres charges	-0,209	-0,167
Résultat d'exploitation	-0,305	0,309
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,120	0,690
Sommes distribuables de l'exercice	-0,425	0,999
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-1,760	1,392
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1,198	0,147
Frais de négociation	-0,070	-0,080
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0,632	1,459
Résultat net de l'exercice	-0,937	1,768
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,632	1,459
Régularisation du résultat non distribuable	1,248	-0,917
Sommes non distribuables de l'exercice	0,616	0,542
Distribution de dividendes	-0,999	0,000
Valeur liquidative	100,733	101,541
Ratios de gestion des placements		
Charges/actif net moyen	2,89%	2,88%
Autres charges/actif net moyen	0,22%	0,36%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-0,45%	2,15%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT des actifs gérés, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de super performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion s'élèvent à 73 384 DT au 31/12/2012.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 3 127 DT au 31/12/2012.